



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA
COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE

en date du **26 JUIN 2008**

Le nombre de Conseillers Municipaux étant de 39,
L'an deux mil huit, le vingt-six du mois de juin, à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment
convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie,
sous la Présidence de Monsieur DELATTRE, Maire, Député Honoraire.

PRÉSENTS : M. DELATTRE, Mme CAVECCHI, M. SALLOT, Mme DIDELET, M. CHANUDET,
Mme LASCOT, M. SOUIED, Mme BETIS, M. BENLARBI, Mme HINAUX-PAUTARD,
M. VERBRUGGHE, Mme DODIN, M. MELKI, Mme CATUSSE, M. MONTOUT, Mme BAUGÉ,
M. FINCK, Mme MICHAUT, M. LANDRY, Mme WOZNIAK, M. JABR, Mme BAIN,
M. FERNANDEZ, Mme MOSER, M. YVARS, Mme MERCHIE, M. SANZ, Mme GONZALEZ,
M. HINDRÉ, M. DONOT, M. SÉBAOUN, Mme LEVAILLANT, M. RAISSÉGUIER,
Mme CHARRIÈRES, Mme AUBOIN.

ABSENTS : Mme VIEILLARD-BRUMENT (Pouvoir à Mme DODIN)
M. LANDRIOT (Pouvoir à M. RAISSÉGUIER)
M. BEN HABIB (Pouvoir à Mme LEVAILLANT)
M. BOURNONVILLE Excusé

SECRÉTAIRE : M. HINDRÉ

Le Conseil Municipal convoqué le 19 juin 2008, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer.

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein du Conseil Municipal : Emilien HINDRÉ a reçu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire et les a acceptées.

1 - APPROBATION COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2008.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2008 n'apportant aucune observation, il est adopté.

2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2007 – BUDGET VILLE (M. SOUIED)

Monsieur le Maire sort de la salle pour les questions n°2 et n°3. Madame CAVECCHI prend la présidence de la séance.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2007 de la Ville qui se présente ainsi :

	Investissements		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exécution globale	14 385 293.28 €	14 730 195.51 €	35 810 638.99 €	38 648 210.03 €
Excédents de clôture		344 902.23 €		2 837 571.04 €
Restes à réaliser	3 355 921.10 €	1 798 760.57 €	0 €	0 €
RESULTATS DEFINITIFS	1 212 258.30 €			2 837 571.04 €

APRÈS en avoir délibéré, à la majorité, avec l'abstention du Groupe FRANCONVILLE CITOYENNE, LE CONSEIL MUNICIPAL, DÉCIDE d'adopter le Compte Administratif 2007 – Budget Ville, qui est conforme au compte de gestion du Trésorier Payeur.

3 - COMPTE ADMINISTRATIF 2007 – BUDGET ASSAINISSEMENT (M. SOUIED)

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2007 de l'Assainissement qui se présente ainsi :

	Investissements		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exécution globale	670 057.99 €	718 491.20 €	619 917.21 €	667 157.94 €
Excédents de clôture		48 433.21 €		47 240.73 €
Restes à réaliser	31 125.69 €	409 018.85 €	0 €	0 €
RESULTATS DEFINITIFS		426 326.37 €		47 240.73 €

APRÈS en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE d'adopter le Compte Administratif 2007 – Budget Assainissement, qui est conforme au compte de gestion du Trésorier Payeur.

4 - COMPTE DE GESTION – BUDGET VILLE – ANNÉE 2007 (M. SOUIED)

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

Au vu du Compte de Gestion du budget Ville de l'année 2007, présenté par le Trésorier Principal de la Commune, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter celui-ci. Ce Compte de gestion retrace la comptabilité qui est en parfaite concordance avec le compte administratif de la ville.

APRÈS en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE d'adopter le compte de gestion- Budget Ville - du Trésorier Principal de la commune pour l'exercice 2007 qui est conforme au Compte Administratif.

5 - COMPTE DE GESTION – BUDGET ASSAINISSEMENT – ANNÉE 2007 (M. SOUIED)

Au vu du compte de gestion du budget assainissement au titre de l'année 2007, présenté par le Trésorier Principal de la Commune, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter celui-ci. Ce Compte de gestion retrace la comptabilité qui est en parfaite concordance avec le compte administratif du budget assainissement.

APRÈS en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE d'adopter le compte de gestion- Budget Assainissement - du Trésorier Principal de la commune pour l'exercice 2007 qui est conforme au Compte Administratif.

6 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT – EXERCICE 2007 – BUDGET VILLE. (M. SOUIED)

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement de 2 837 571.04 €uros comme suit :

- 1 212 258.30 €uros en section d'investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour couvrir le déficit de la section d'investissement,
- 1 625 312.74 €uros en section de fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

APRÈS en avoir délibéré, à la majorité, avec l'abstention du Groupe Franconville Citoyenne, le Conseil Municipal, DÉCIDE d'affecter ce résultat.

7 - ADMISSIONS EN NON VALEUR – CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES – BUDGET VILLE
(Mme GONZALEZ)

Il s'agit d'admettre en non-valeur, les créances irrécouvrables concernant les produits locaux des années 1995 à 2007.

APRÈS en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, DÉCIDE d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables pour un montant de 21 565,26 €uros.

8 - AIDES EXCEPTIONNELLES ACCORDÉES AUX ASSOCIATIONS A CARACTÈRE SPORTIF – EXERCICE 2008. (M. CHANUDET)

Monsieur SANZ, Conseiller Municipal et Président du Basket Club, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

A la demande de diverses associations à caractère sportif , il est proposé au Conseil Municipal de subventionner par des aides exceptionnelles :

- Gymnastique l'Albonaise	546 €	- Hand Ball Club	320 €
- Triathlon	133 €	- AFHMA	423 €
- Basket Club	513 €.		

Ces subventions ont comme objet le financement de formations de cadres et de déplacements exceptionnels dans le cadre de la participation aux épreuves sportives. Pour le Basket Club, une subvention supplémentaire de 40 000 € est demandée afin de restaurer l'équilibre financier de cette association dont le budget parrainage est fortement en baisse.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL ACCORDE aux associations sportives les aides demandées.

9 - RAPPORT D'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITÉ DES COMMUNES DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE POUR L'EXERCICE 2007 (FSRIF). (M. FINCK)

Il s'agit d'approuver le rapport d'utilisation de crédits correspondant au FSRIF comme en attestent le Compte Administratif de l'exercice 2007 et le rapport joint à la délibération.

APRÈS en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE l'utilisation de ces crédits comme en attestent le compte administratif de l'exercice 2007 et le rapport joint à la délibération.

10 - CRÉATION D'UNE COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE, D'UN COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE, D'UN COMITÉ D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ COMMUNS POUR LES AGENTS DE LA COMMUNE, DU C.C.A.S. ET DE LA CAISSE DES ÉCOLES. (Mme DODIN)

Des récents décrets fixent respectivement les conditions relatives à l'organisation des Commissions Administratives Paritaires, Comités Techniques Paritaires et Comités d'hygiène et de Sécurité, considérant qu'il peut être décidé par délibérations concordantes de rattacher les établissements publics à la Commune, et de créer une CAP, un CTP et un CHS communs compétents à l'égard des agents de la commune, du CCAS et de la Caisse des Ecoles, à condition que l'effectif global concerné soit supérieur à cinquante agents.

Il convient de créer par délibération une Commission Administrative Paritaire, un Comité Technique Paritaire et un Comité d'Hygiène et de Sécurité communs et compétents pour les agents de la Commune, du CCAS et de la Caisse des Ecoles.

APRÈS en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, DÉCIDE la création :

- d'une commission administrative paritaire commune
- d'un comité technique paritaire commun
- d'un comité d'hygiène et de sécurité commun

pour les agents de la commune, du CCAS et de la Caisse des Ecoles,

11 - COMPOSITION DU COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE (CTP) (Mme DODIN)

Dans la perspective des élections au CTP prévues le 6 novembre 2008, il convient de fixer le nombre des représentants du personnel et du Conseil Municipal. Dans la mesure où la Mairie comporte un effectif global au moins égal à 350 et inférieur à 1000, il y a lieu d'établir la présente délibération pour fixer le nombre de représentants du personnel à parité égale avec les représentants du Conseil Municipal, conformément aux règles de composition.

APRÈS en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, DÉCIDE de fixer le nombre de représentants au comité technique paritaire, comme suit :

- représentants du Conseil Municipal : 5 titulaires - 5 suppléants
- représentants du personnel : 5 titulaires - 5 suppléants,

et DÉSIGNE pour les représentants du Conseil Municipal :

<u>Titulaires :</u>	<u>suppléants :</u>
Mme DODIN	Mme CATUSSE
M. CHANUDET	M. FINCK
Mme GONZALEZ	M. JABR
Mme BETIS	Mme HINAUX-PAUTARD
Mme AUBOIN	M. BEN HABIB

12 - COMPOSITION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS AU COMITÉ D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ (CHS) (Mme DODIN)

Dans la perspective des élections au CHS prévues le 6 novembre 2008, il y a lieu de fixer le nombre des représentants du personnel et du Conseil Municipal. Le décret n° 85-603 du 10.06.1985 modifié par le décret n° 2008-339 du 14 avril 2008 fixe les conditions relatives à l'organisation des Comités d'hygiène et de Sécurité, notamment l'obligation de créer un CHS dans les communes occupant un effectif d'au moins 200 agents dans un ou plusieurs services comportant des risques professionnels spécifiques.

Dans la mesure où la Mairie comporte plusieurs services présentant des risques, il convient d'établir la présente délibération.

APRÈS en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, DÉCIDE de fixer le nombre de représentants au comité d'hygiène et de sécurité, comme suit :

- représentants du Conseil Municipal : 3 titulaires - 3 suppléants
- représentants du personnel : 3 titulaires - 3 suppléants

et DÉSIGNE pour les représentants du Conseil Municipal :

<u>Titulaires :</u>	<u>suppléants :</u>
Mme DODIN	Mme CATUSSE
M. JABR	Mme GONZALEZ
Mme AUBOIN	M. BEN HABIB

13 - INDEMNISATION SUITE A UNE PROCÉDURE DE BIEN VACANT ET SANS MAITRE PARCELLE CADASTRÉE C 284 (M. FERNANDEZ)

Suite à la mise en œuvre d'une procédure de bien vacant et sans maître, la parcelle cadastrée C 284 d'une superficie de 220 m² sise lieudit « La Fondée », à proximité de l'emplacement réservé « M » destiné à la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage a été incorporée dans le domaine privé de la commune.

Le notaire en charge de la succession de Monsieur Magniez, dernier propriétaire connu, a fait parvenir un acte de propriété de ladite parcelle. Le propriétaire de l'immeuble incorporé ou ses ayants droit peut en exiger la restitution ou obtenir une indemnité. Il a été proposé aux ayants droit de Monsieur Magniez de les indemniser à la valeur de la parcelle au jour de l'acte d'incorporation. Les services fiscaux ayant estimé ce bien en février 2007 à la valeur de 1100€ (mille cent euros), il est proposé d'indemniser les ayants droits à hauteur de cette somme.

APRÈS en avoir délibéré, à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL, DÉCIDE d'indemniser les ayants droits de Monsieur Magniez, directement ou par l'intermédiaire de leur mandataire. Le montant de l'indemnisation est fixé à 1100€. (mille cent euros) et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte que cette procédure nécessiterait.

**14 - CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE PROXIMITÉ – QUARTIER FONTAINE BERTIN –
AUTORISATION DONNÉE A M. LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ DE TRAVAUX lot n°1
– Clos et couvert.** (Mme CAVECCHI)

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 10 Juin 2008 pour procéder à l'ouverture des offres concernant le programme de construction d'une maison de proximité dans le Quartier de la Fontaine Bertin « l'Espace des Fontaines ».

Au vu de l'analyse de ces offres, il a été décidé de retenir l'offre la mieux-disante pour le lot 1, à savoir l'Entreprise ISOBAC pour un montant de 1 248 152,93 € HT. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue pour le lot 1.

APRÈS en avoir délibéré, à la majorité, le CONSEIL MUNICIPAL, AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de travaux de construction de l'Espace des Fontaines ainsi que tous les documents y afférents avec l'Entreprise.

**15 - TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE SÉCURISATION DANS DIVERS GROUPES SCOLAIRES
- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GÉNÉRAL DU VAL-D'OISE.**
(Mme CAVECCHI)

Les travaux d'entretien et de sécurisation dans les bâtiments existants peuvent faire l'objet de subventions du Conseil Général du Val d'Oise. A ce titre, et compte tenu des travaux prévus dans les divers bâtiments scolaires de Franconville pour l'année 2008 :

- 1 – **Travaux de ravalement**
 - Ecole Primaire SOURCE (pignon Sud)
- 2 – **Travaux alarme anti-intrusion**
 - Ecole Maternelle Montédour
 - Ecole Maternelle Source
- 3 – **Travaux d'étanchéité / d'isolation toiture terrasse**
 - Ecole Primaire 4 Noyers
 - Ecole Primaire II Ferdinand Buisson
- 4 – **Travaux de menuiseries extérieures**
 - Ecole Maternelle Jules Ferry
- 5 – **Travaux de sécurisation – et de revêtement de sol**
 - Ecole Primaire des 4 Noyers
- 6 – **Travaux de réfection de peinture**
 - Ecole Maternelle Jules Ferry.

Franconville compte sur l'année 2007-2008 un effectif de 2958 élèves du premier degré, la somme allouée est de 8 € par élève.

APRÈS en avoir délibéré, à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL SOLLICITE l'octroi des subventions aux taux les plus élevés auprès du Conseil Général du Val d'Oise, sur le programme 2008 des Fonds Scolaires, DEMANDE au Conseil Général du Val d'Oise l'autorisation de commencer les travaux avant la notification de la subvention ET AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

16 - MARCHÉ DE FOURNITURE DE DENRÉES ALIMENTAIRES ET PRESTATIONS ANNEXES DE SERVICE POUR LA RESTAURATION – AUTORISATION DONNÉE A M. LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ. (Mme CAVECCHI)

Au 1^{er} septembre 2008, le contrat signé avec la Société RGC arrive à échéance. A cette date, la cuisine centrale appartiendra à la ville. Dans ce contexte, la ville gèrera intégralement la production des repas pour la restauration scolaire, les centres de loisirs, le self municipal ainsi que les goûters et par convention signée le 1er Avril 2008 avec le Centre Communal d'Action Sociale pour les crèches, les haltes garderies, le portage de repas aux séniors.

Cette unité de production fabrique environ 2.000 repas par jour.

Afin de maintenir l'activité de la restauration, une mise en concurrence a été effectuée dans le cadre d'un appel d'offres ouvert, aux fins de recourir à un prestataire extérieur pour la fourniture de denrées alimentaires, de prestations annexes de service et de consommables.

La Commission d'appel d'offres réunie le 10 juin 2008 a attribué le marché à la Société SCOLAREST.

APRÈS en avoir délibéré, à la majorité, le CONSEIL MUNICIPAL, AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés de fourniture de denrées alimentaires et de prestations annexes de service pour la restauration avec option formation du personnel à la méthode HACCP, et toutes pièces s'y rapportant, pour le compte de la commune et le centre communal d'action sociale dans la cadre du groupement de commandes constitué avec la Société SCOLAREST.

17 - DÉSIGNATION DES NOUVEAUX VICE-PRÉSIDENTS DES CONSEILS DE QUARTIER

(Mme HINAUX-PAUTARD)

Compte tenu de l'élection du Conseil Municipal en date du 15 mars 2008, conformément à l'article 6 du règlement des Conseils de Quartier et au renouvellement obligatoire des vice-présidents des Conseils de quartier, la composition a été arrêté comme suit :

Francis DELATTRE - Président

Eva HINAUX - Maire Adjoint délégué à la Politique de la Ville

VICE-PRÉSIDENTS DES CONSEILS DE QUARTIER

Quartier de l'Hôtel de Ville

Michel DONOT – Conseiller municipal –

Quartier des Fontaines -

Claude FINCK – Conseiller municipal

Quartier Jean Monnet

Florence VIEILLARD – Conseillère municipale

Quartier de l'Europe

Monique MERCHIE – Conseillère municipale

Quartier du Vieux Marché

Françoise LASCOT – Maire-Adjoint

Quartier du Stade

Martine BAIN – Conseillère municipale

Quartier des Noyers de St Edme -

Henri FERNANDEZ – Conseiller municipal

Quartier de l'Epine Guyon

Alain VERBRUGGHE – Maire-Adjoint

Quartier du Séquoia de la Gare -

Jean-Marc SALLOT – Maire-Adjoint.

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, à la majorité, avec l'abstention du Groupe Franconville Citoyenne, LE CONSEIL MUNICIPAL, DÉCIDE le renouvellement des 9 Conseils de Quartier et DÉSIGNE pour assister Monsieur le Maire, Madame Eva HINAUX-PAUTARD, en qualité de Vice-Présidente.

18 - DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES du 02 mai au 10 juin 2008.

Le Conseil Municipal prend acte que les décisions prises par Monsieur le Maire en application des articles L. 2122-22 ont été portées à la connaissance des membres du Conseil municipal :

- Signature d'un contrat d'engagement avec le Centre de traitement de salaires des métiers du spectacle Allojazz pour deux séances d'un montant global fixé à 400 € TTC.
- Signature d'un contrat de prestation de spectacles avec l'Association NATURACONTE pour deux séances d'un montant global fixé à 350 € TTC
- Convention pour une formation professionnelle à l'Institut de Formation Cergy-Pontoise de 2 jours pour 2 personnes d'un montant de 2152,80 € TTC.
- Signature d'un marché à procédure adaptée pour la réalisation d'un relevé topographique avec le Cabinet DESSANE dans le cadre du projet d'extension du gymnase Jean-Jacques MATHIEU pour un montant de 5716,88 € TTC.
- Signature d'une convention de mise à disposition d'un local collectif résidentiel sis 139 rue du Général Leclerc appartenant à la SA « Trois Vallées ».
- Marché 08SCO022 – Fourniture et installation de mobilier scolaire.
- Marché 08CUL024 – Prestation de sonorisation et d'éclairage pour un événement sportif organisé sur le site du Bois des Eboulures pour un montant fixé à 29 900 € TTC.
- Marché 08BAT021 – Remplacement du flocage de la sous face de la couverture de la patinoire pour un montant de 142.692,37 TTC.
- Location d'un spectacle de cirque de 45 mn pour le 14 juin 2008 d'un montant de 900€ TTC.
- Exonération de la redevance d'occupation du domaine public à un commerçant pour un montant de 2,80 € par mètre carré d'occupation.
- Contrat avec la Société ALLIANCE PRODUCTION pour une animation autour de structures gonflables dans le cadre de la Fête de l'Enfance du 1^{er} juin 2008 d'un montant de 3999,99 € TTC.
- Contrat avec la Société ALLIANCE PRODUCTION pour une animation autour d'un stand de maquillage, échassiers et mise en place de chalets décorés dans le cadre de la Fête de l'Enfance du 1^{er} juin 2008 d'un montant de 3590,39 € TTC.
- Signature d'un marché à procédure adaptée pour des travaux de remplacement des menuiseries métalliques à la Maison de l'Europe avec la Société PVEG pour un montant fixé à 13.514,80 € TTC.
- Signature d'un marché à procédure adaptée pour la fourniture et la pose de stores à la crèche « Pom-Pouce » avec la Société STORAT pour un montant de 4.756,98 € TTC.
- Signature d'un marché à procédure adaptée pour la vérification des équipements sportifs de la Commune avec la Société SPORTEST d'une durée de 3 ans pour un montant de 1736,59 € TTC.
- Marché 08COM030 – Achat, livraison et installation de 11 photocopieurs, transfert et reprise de divers copieurs pour un montant de 24.580,83 € H.T.
- Revalorisation du taux horaire des vacataires compte tenu de l'augmentation du salaire minimum de croissance au 1^{er} mai 2008 soit 8,63 € (tarif horaire brut) et 9,37 € pour l'inter-classe et sorties d'écoles.
- Convention avec l'Association 130 CORP pour des animations et spectacles tecktonick et show de battel dans le cadre des Arts Urbains du 14 juin 2008 d'un montant de 1000 € TTC.
- Signature d'un marché à procédure adaptée pour la création d'une aire d'accueil des gens du voyage avec le Groupement EMOSIGN/MACAULEY QUENOUILLE d'une durée de 2 mois et 2 semaines pour un montant fixé à 30.486,04 € TTC.
- Tarifification de vente de plats cuisinés au Fest Noz du 21 juin 2008
- Marché 08SCO023 – Fourniture et installation de la motorisation des perches du théâtre Jean Cocteau pour un montant de 71.999,20 € TTC.
- Signature d'un marché à procédure adaptée pour des travaux de réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse au Centre Administratif.
- Contrat de télésurveillance et de maintenance 24h/24h de l'alarme anti-intrusion Serre du Parc Cadet de Vaux pour une période de 3 ans avec la Société ALSOTEL d'un montant fixé à 510,52 € TTC.

- Contrat de télésurveillance et de maintenance 24h/24h de l'alarme anti-intrusion de l'hôtel de ville pour une période de 3 ans avec la Société ALSOTEL d'un montant de 1255,80 € TTC.
- Signature d'un marché à procédure adaptée pour les travaux de reconstruction de la rue de l'Artisanat avec la Société EIFFAGE d'un montant de 51.366,41 € TTC.
- Signature d'un marché à procédure adaptée pour les travaux de reconstruction de la rue de l'Artisanat avec la Société EIFFAGE d'un montant de 51.366,41 € TTC.
- Signature d'un marché n°08BAT046 à procédure adaptée pour les travaux de sécurisation à l'Ecole Primaire des 4 Noyers avec la Société DOMECA d'un montant de 11.415,82 € TTC.
- Signature d'un marché n°08BAT051 à procédure adaptée pour les travaux de remplacement de revêtement de sol à l'Ecole Primaire des 4 Noyers avec la Société HARMONIE DECOR d'un montant de 2.600,10 € TTC.
- Signature d'un marché n°08BAT053 à procédure adaptée pour les travaux de réfection de peinture à l'Ecole Maternelle Jules Ferry avec la Société HARMONIE DECOR d'un montant de 1.471,08 € TTC.
- Signature d'un marché n°08BAT042 à procédure adaptée pour les travaux de réfection du complexe étanchéité à l'Ecole Primaire des 4 Noyers avec la Société C.C.B. d'un montant de 5.706,42 € TTC.
- Signature d'un marché n°08BAT049 à procédure adaptée pour les travaux de remplacement de l'alarme anti-intrusion à l'Ecole Maternelle Montédour avec la Société SVECOM. d'un montant de 938,86 € TTC.
- Signature d'un marché n°08BAT045 à procédure adaptée pour les travaux de dépannage de l'alarme anti-intrusion à l'Ecole Maternelle de la Source avec la Société ALSOTEL d'un montant de 2159,31 € TTC.
- Signature d'un marché n°08BAT041 à procédure adaptée pour les travaux de réfection de l'étanchéité à l'Ecole Primaire II Ferdinand Buisson avec la Société E.G.V. d'un montant de 35.650,36 € TTC.

• **QUESTIONS DIVERSES**

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2008 – BUDGET VILLE

Cette décision modificative prévoit les ajustements de crédits permettant de transférer les crédits afin de régulariser les commandements de payer, conformément aux jugements rendus par le Conseil des Prud'hommes de Montmorency dans le contentieux qui nous oppose à Madame et Monsieur Jouclard.

APRÈS en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, APPROUVE l'état des ajustements de crédits 2008 proposés conformément aux états annexés.

GROUPE FRANCONVILLE CITOYENNE

Question n°1 : L'organisation des commissions

Trois commissions -Sports, Culture, CCAS – se sont réunies au même moment. Serait-il possible d'harmoniser les dates des commissions afin que les Elus puissent y assister dans de bonnes conditions ?

Monsieur le Maire : En effet, il est regrettable que les Elus ne puissent assister aux Commissions dont ils sont membres. Monsieur le Directeur Général des Services va faire en sorte que les dates se chevauchent le moins possible, pour une meilleure organisation.

Question n°2 : La danse classique

Des parents d'enfants pratiquant la danse classique ou souhaitant la pratiquer dans un avenir proche au sein de l'Ecole de Musique s'inquiètent de la disparition de cette discipline. Qu'en est-il exactement ?

Monsieur le Maire : Il n'est pas prévu la disparition de la danse classique à l'Ecole de Musique.

Mme DIDELET : Un des professeurs de l'Ecole a souhaité prendre une année de disponibilité, l'autre professeur continue à donner des cours de danse classique au sein de l'Ecole Municipale de Danse. Le recrutement d'un nouveau professeur sera effectué pour la rentrée, et les cours reprendront normalement à la rentrée.

Question n°3 : La mare du Bois des Eboulures.

Des odeurs nauséabondes se dégagent de la mare du Bois des Eboulures. Les promenades à proximité sont devenues désagréables.

Il semblerait que les différents curages n'ont pas permis de remédier durablement à ce problème. L'été et la chaleur arrivant, la situation va très certainement se dégrader.

Quelle action allez-vous entreprendre ?

Monsieur le Maire : Différents curages ont été opérés, sans succès apparemment. Des tests ont été faits sur le réseau d'approvisionnement, mais sans signe de pollution. Les recherches continuent afin de trouver enfin une solution à cette situation très gênante pour tous.

Question n°4 : La rémunération des animateurs des centres de loisirs qui partent en mini-séjour .

Des animateurs des centres de loisirs, partant en mini-séjour avec les enfants de la commune, se plaignent des conditions de rémunération lors de ces séjours.

Selon leurs dires, 5 journées de travail effectuées dans le cadre d'un séjour sont moins bien rémunérées que 5 journées de travail effectuées dans l'un des centres de loisirs de la ville : pour exemple, les animateurs du centre de loisirs Arc en Ciel sont rémunérés pour 48 heures de travail hebdomadaires lors des vacances scolaires, ceux-ci sont rémunérés pour 35 heures de travail majoré d'une prime de 90 euros lors d'un séjour.

Cette rémunération ne correspond en rien à la réalité du travail des animateurs lors d'un séjour. Ils ont la charge des enfants 24h/24h et effectuent des journées de travail très longues (16h de travail par jour – lever 7h00 – coucher 23h00).

Afin de valoriser le travail des animateurs de la ville, de reconnaître la responsabilité dont ils doivent faire preuve, et de proposer une rémunération plus adaptée à leur charge de travail, le Groupe Franconville Citoyenne demande de réétudier les conditions de rémunération lors d'un mini séjour.

Mme DODIN : Les animateurs ont des grades et des statuts différents (titulaires, vacataires...). Les réformes successives ont modifiées des éléments, et le Service du Personnel continue à remettre à jour toutes les situations. La situation des animateurs est en cours d'étude. Sachez cependant que depuis un an, la masse salariale a augmenté de 5 %.

M. RAISSÉGUIER : je tiens à souligner que la dépense budgétaire serait minime en l'occurrence, quelques 3 000 ou 4 000 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

A Franconville, le 29 juin 2008

**Le Maire
Député Honoraire**

Francis DELATTRE